

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

DICRIM - 2016

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Prévention des risques, votre commune s'engage



50, avenue du Mont d'Arbois
74170 Saint-Gervais
Tél. +33 (0)4 50 47 75 66
Fax +33 (0)4 50 47 75 73
mairie@saintgervais.com

www.saintgervais.com

ÉDITORIAL



Le document que vous tenez entre les mains est précieux et recense l'ensemble des risques majeurs que vous pourriez rencontrer sur la Commune de Saint-Gervais ainsi que les conduites à tenir.

Notre Commune a ses spécificités, et, comme tout territoire de montagne, elle est exposée à des risques naturels particuliers.

Parce qu'il est impossible de prétendre maîtriser les aléas de la nature et parce qu'il se peut toujours que, malgré les précautions, un accident survienne, il est important que chaque citoyen soit informé sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Les risques qui sont susceptibles d'affecter notre Commune sont :

- Les inondations.
- Les glissements de terrain et chutes de blocs.
- La rupture de la poche d'eau sous-glaciaire du glacier de Tête Rousse.
- Les transports de matière dangereuse.
- Les séismes.
- Les fortes chutes de neige.
- Les avalanches.

Ce document est destiné à nous apprendre les bons réflexes pour appréhender ces situations exceptionnelles. Il est essentiel que chacun soit informé des risques encourus, des mesures prises, des bons gestes à avoir : notre vigilance est primordiale.

Jean-Marc Peillex,

Maire de Saint-Gervais,
Conseiller départemental du Canton du Mont-Blanc.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est lié à la survenue soudaine et imprévisible d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent entraîner des dommages importants sur les biens et l'environnement et/ou des victimes.

Qu'est-ce que le DICRIM ?

Article L.125-2 du Code de l'environnement : « Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. »

L'information préventive de la population constitue un des fondements de la politique de prévention des risques. Le présent DICRIM complète le plan communal de sauvegarde établi par la commune. Il a pour objectif principal d'associer les Saint-Gervolains à la gestion de crise en les sensibilisant sur la question des risques majeurs.

Ce document réglementaire vise à :

- Présenter et localiser l'ensemble des risques naturels et technologiques majeurs sur la commune.
- Rappeler les événements passés sur la commune.
- Décrire les mesures prises pour réduire les effets d'un risque majeur sur les personnes et sur les biens.
- Informer sur les consignes de sécurité à respecter.

LA RADIO



La radio est une source importante d'informations. Il est donc nécessaire de disposer d'une **radio à piles**, utilisable en toute circonstance.

En cas d'urgence, écoutez
Radio Mont-Blanc
94.6 FM
France Info 95.4 FM

NUMÉROS D'URGENCE

Appel d'urgence européen	112
SAMU	15
Gendarmerie	17
Sapeurs-pompiers	18
Préfecture de Haute-Savoie	+33 (0)4 50 33 60 00
Mairie de Saint-Gervais-les-Bains	+33 (0)4 50 47 75 66
Météo France Haute-Savoie	+33 (0)899 710 274

LA VIGILANCE MÉTÉO

La Vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger.

La Vigilance météorologique est composée d'une carte de la France métropolitaine actualisée au moins deux fois par jour à 6 h et 16 h. Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures.

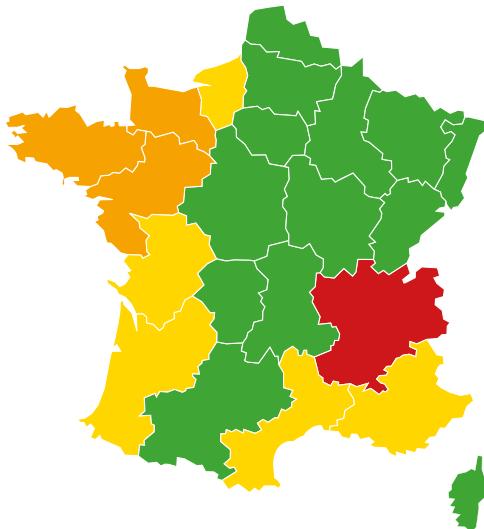
ROUGE Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

ORANGE Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

JAUNE Soyez attentif, si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. : mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

VERT Pas de vigilance particulière.

La carte de vigilance est disponible sur le site Internet de Météo France : <http://www.vigilance.meteofrance.com>



LES INONDATIONS

Les faits

Des précipitations importantes sur de courtes durées peuvent localement causer des crues torrentielles de ruisseaux et fossés. Les périodes de redoux avec fonte accélérée du manteau neigeux et les orages peuvent aussi être à l'origine de ces inondations. Peuvent en résulter :

- Le débordement des réseaux d'eaux pluviales voire des réseaux unitaires.
- Des coupures d'électricité plus ou moins longues.
- Des conditions de circulation difficiles sur l'ensemble du réseau.

Conseils de comportement

Dans la mesure du possible, restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les zones concernées.

En cas de pluies abondantes :

- Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc.
- Mettez les produits toxiques et les objets périssables et putrescibles au sec.
- Ne circulez (à pied ou en voiture) qu'en cas de nécessité absolue.

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions :

- Coupez le gaz et l'électricité.
- Montez dans les étages avec eau potable, vivres, radio à piles et lampes de poche, vêtements chauds, médicaments.

À l'annonce de l'évacuation :

- Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités.
- N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre ou lorsqu'il ne vous est plus possible de vous maintenir en sécurité sans risquer l'isolement.

Conseils de comportement en cas d'orages violents

Dans la mesure du possible, évitez les déplacements. Les sorties en montagne sont particulièrement déconseillées.

- Soyez prudent et vigilant, les conditions de circulation pouvant devenir rapidement dangereuses.
- N'hésitez pas à vous arrêter en lieu sûr.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez les départs de feu dont vous pourriez être témoin.
- En camping, vérifiez qu'aucun danger ne vous menace en cas de fortes rafales de vent ou d'inondations torrentielles soudaines. En cas de doute, réfugiez-vous dans un endroit sûr jusqu'à l'annonce d'une amélioration.
- En cas de forts coups de vent, ne restez pas à proximité d'arbres ou de bâtiments en mauvais état.
- En cas de fortes pluies soudaines, éloignez-vous des cours d'eau ou des lits de ruisseaux.



Fermez les portes et aérations.



Coupez le gaz et l'électricité.



Montez à l'étage.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Le personnel enseignant s'occupe d'eux.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

Si vous êtes dans une zone sensible aux crues torrentielles, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux.

LES GLISSEMENTS DE TERRAIN - LES CHUTES DE BLOCS

Les faits

Ce sont principalement les glissements de terrain, les effondrements, les chutes de blocs et les coulées boueuses.

Diverses conséquences peuvent en découler :

- Obstruction des voies de communication.
- Dommages sur les canalisations enterrées.
- Dégâts voire destruction des biens.
- Dommages sur les zones naturelles.

Conseils de comportement

En cas de chute de rochers, de glissements de terrain, de coulées de boue :

- Fuyez perpendiculairement au sens de l'éboulement, ou de l'écoulement.
- Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

Après le mouvement de terrain :

- Évaluez les dégâts et les dangers.
- Informez les autorités.
- Mettez-vous à la disposition des secours.



Fuyez immédiatement

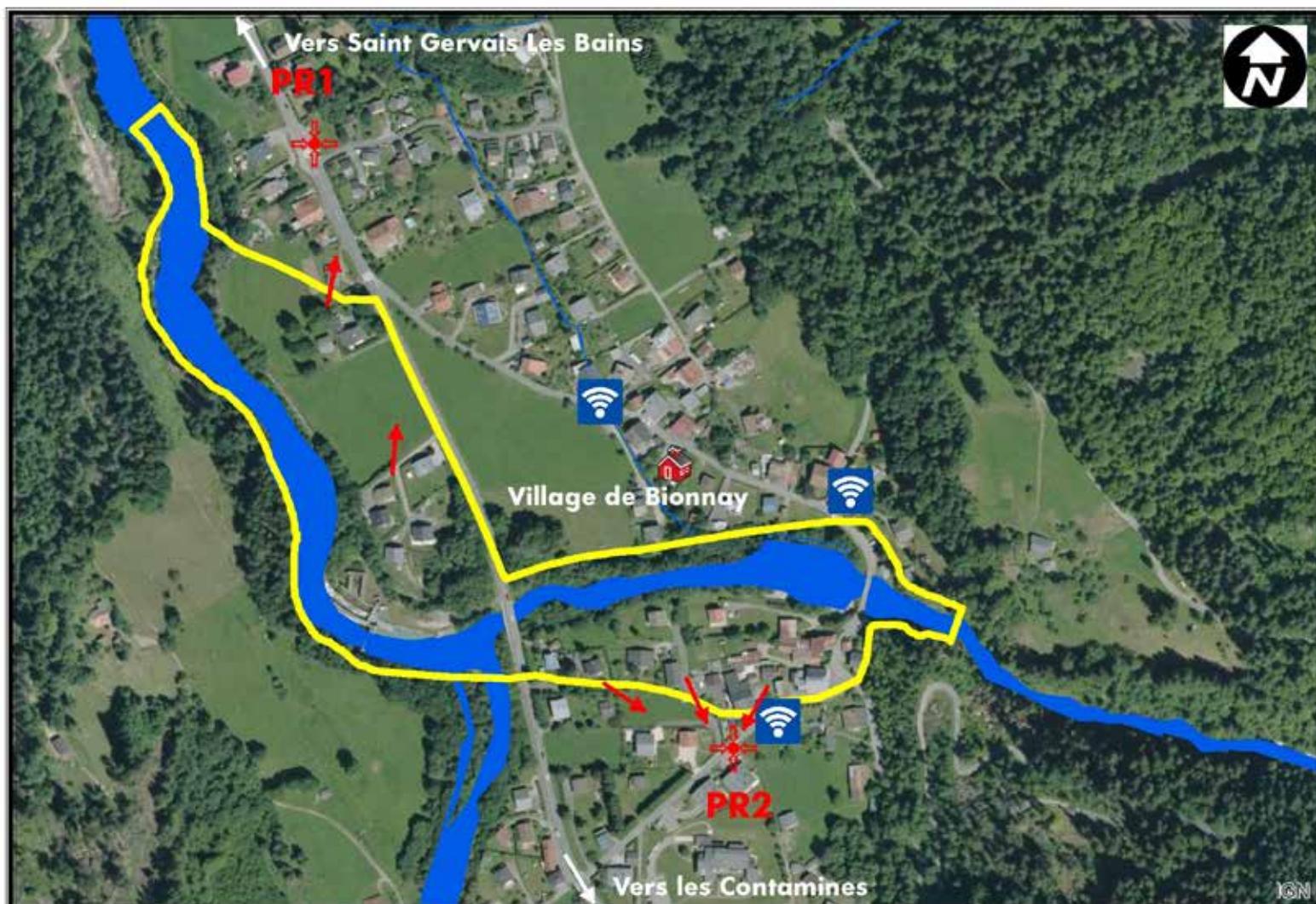


Gagnez un point haut



Glissement de terrain rive gauche du Dard.

GLACIER DE TÊTE ROUSSE : RISQUE DE RUPTURE D'UNE POCHE D'EAU SOUS-GLACIAIRE



PR1 Point de rassemblement des riverains rive droite des torrents de Bionnassay et du Bonnant

PR2 Point de rassemblement des riverains rive gauche des torrents de Bionnassay et du Bonnant

Compte tenu de la meilleure connaissance du risque et de la surveillance permanente du glacier, les services de l'Etat, en parfaite coordination avec la Commune de Saint-Gervais, ont décidé de réduire le périmètre d'alerte et d'évacuation au secteur de Bionnay.

La zone d'alerte établie en 2016 ne concerne que les abords des rives des torrents de Bionnassay et du Bonnant comme indiqué sur le plan ci-contre.

LEGENDE :

Délimitation de la zone d'évacuation

Itinéraire à suivre

Position des sirènes d'alerte

Ecole de Bionnay

Torrents

Consignes d'urgence en cas de déclenchement du signal d'alerte.

LE SIGNAL ALARM SIGNAL
Signal d'alerte : séquences de 2 minutes alternant la sirène pendant 2 secondes et un silence pendant 3 secondes / Alarm signal : sequences of 2 minutes siren for 2 seconds alternating with silence for 3 seconds. Le son est ainsi:/ The sound is as follows:
2s 3s 2s 3s 2s 3s

Fin de l'alerte : Signal continu pendant 31 secondes / **End of alert** : continuous siren signal for 31 seconds.

**A QUOI SERVENT LES SIRENES ?
WHAT IS THE SIREN ALARM FOR ?**

A vous avertir que vous êtes exposés à un danger immédiat : rupture de la poche d'eau dans le glacier de Tête-Rousse engendrant une lave torrentielle / To warn you of immediate danger : The pocket of water inside Tête-Rousse glacier has broken through and torrential lava will follow.

N'hésitez-pas à tester le trajet et le temps nécessaire pour rejoindre votre point de rassemblement.
Please test the time you need to reach your meeting point.

AU SIGNAL QUE FAUT-IL FAIRE ? WHAT TO DO ?
Si vous entendez le signal de la sirène / If you hear the alarm siren



Courez immédiatement vous mettre à l'abri vers le point de rassemblement le plus proche de votre domicile
Go as quickly as possible to the nearest meeting point



POINTS DE RASSEMBLEMENT / MEETING POINT
voir carte au verso / see map on the back



**POINT DE
RASSEMBLEMENT**

- | ATTENTION :
CAUTION : |
|--|
| > Ne pas rester à votre domicile ou dans la zone concernée par le danger imminent
Don't stay in your home or in the danger zone |
| > Ne pas rester dans un véhicule / Don't stay in your car |
| > Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants se chargent de leur sécurité / Don't collect your children from school, teachers will take charge |
| > Ne pas téléphoner, les réseaux doivent rester disponibles pour les secours / Don't phone, networks are reserved for rescue teams |
| > Ne pas quitter le point de rassemblement sans consignes des autorités / Don't leave the meeting point until told by the authorities |



LES TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les faits

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est lié à un accident se produisant lors du transport, soit par unité mobile (voie routière, ferroviaire ou maritime), soit par des installations fixes (gazoduc, oléoduc...), de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves voire irrémédiables pour la population, les biens et l'environnement.

Conseils de comportement

En cas d'accident de véhicules de transport de matières dangereuses :

Si vous êtes témoin de l'accident :

- Donnez l'alerte.
- Éloignez-vous des lieux de l'accident.
- Ne restez pas sous le vent.
- Lavez-vous en cas d'irritation et si possible changez de vêtements.

Si vous entendez la sirène/le signal d'alerte :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et bouchez les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'équipe enseignante s'occupe d'eux.
- Écoutez la radio et suivez les instructions données par les autorités.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

On considère comme dangereuses les matières inflammables, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives.



Enfermez-vous dans un bâtiment



Ne téléphonez pas



Calfeutrez les entrées d'air



Ne fumez pas



Écoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

LES SÉISMES

Les faits

Notre commune a été classée en zone 4 (sismicité moyenne) par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM). Les vibrations subies en cas de tremblement de terre peuvent aussi entraîner des mouvements de terrains tels que des éboulements, des glissements ainsi que des avalanches.

Conseils de comportement

À la première secousse :

Si vous êtes dans un bâtiment :

- Mettez-vous à l'abri, près d'un mur, dans l'encadrement d'une porte, sous des meubles solides...
- Éloignez-vous des cheminées, fenêtres et balcons.
- N'utilisez pas les ascenseurs, privilégiez les escaliers.
- Ne fuyez pas pendant la secousse.

Si vous êtes dehors :

- Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) et des cours d'eau.
- À défaut, abritez-vous sous un porche ou dans l'encadrement d'une porte.
- Éloignez-vous des fils électriques.

Après la première secousse :

- Évacuez le plus rapidement possible.
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité, ne provoquez ni flamme ni étincelle.
- Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer et des cours d'eau.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous si possible à distance des constructions et des fils électriques et restez dans votre véhicule jusqu'à la fin de la secousse.



Abritez-vous sous un meuble solide



Éloignez-vous des bâtiments



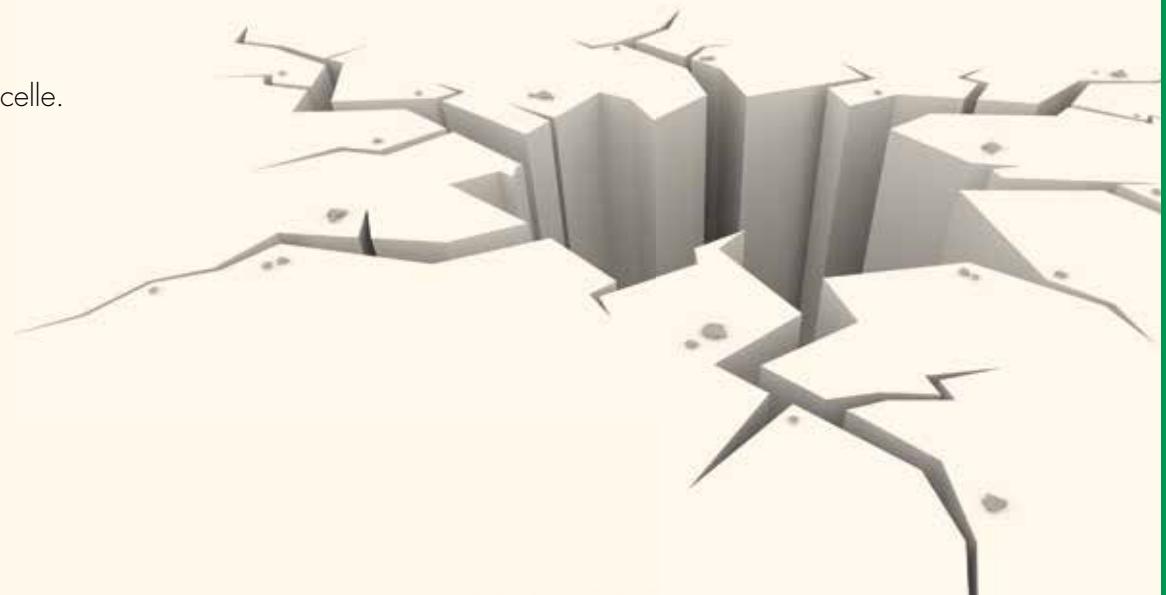
Évacuez les bâtiments



Coupez le gaz et l'électricité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Méfiez-vous des répliques sismiques, elles peuvent causer des dégâts supplémentaires.

LES FORTES CHUTES DE NEIGE

Les faits

Certains événements météorologiques peuvent avoir de forts impacts sur les personnes et les biens et être sources de danger pour la population dès lors que l'on ne respecte pas quelques consignes.

Ainsi face aux chutes de neige, comme face aux orages violents, essayez de limiter vos déplacements.

Conseils de comportement en cas de fortes chutes de neige :

- Évitez les déplacements inutiles.
- Si vous êtes bloqué, arrêtez le moteur de votre véhicule et attendez les secours.
- Abritez-vous dans un bâtiment au toit solide.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques.
- Ne montez en aucun cas sur un toit pour le dégager.
- N'obstruez pas les ventilations.
- Si vous êtes dans un secteur à risque, préparez-vous à une évacuation.
- Écoutez vos stations de radio locales.

Si vous êtes obligé de prendre votre véhicule :

- Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du CRICR.
- Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez bloqué dans votre véhicule.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes.



Abritez-vous sous un toit solide



Ne prenez pas votre véhicule



Ne stationnez pas sous les lignes électriques



Ne montez pas sur un toit

LES AVALANCHES

Les faits

Une avalanche est une masse de neige qui se détache et dévale le versant d'une montagne. Sur son passage, elle peut emporter de grandes quantités de débris tels que des roches ou des troncs d'arbres. En cas extrême, elle peut même recouvrir les routes et les voies ferrées, détruire des villages et ensevelir les hommes et les animaux.

Informations sur les domaines skiables

Des pancartes ou panneaux indiquent le risque d'avalanche, respectez-les.

Risque Avalanche



faible et limité



marqué et fort



très fort

En cas de chute de neige abondante, de formation de plaques à vent, de redoux.

Si malgré tout vous décidez de sortir en dehors des itinéraires aménagés et sécurisés, avant de partir :

- Consultez le bulletin météo.
- Renseignez-vous auprès des professionnels de la montagne.
- Précisez votre itinéraire à un membre de la famille, au bureau des guides ou à un poste de secours, et donnez-leur votre heure approximative de retour.
- Munissez-vous d'un appareil de recherche des victimes d'avalanches (ARVA), d'une pelle et d'une sonde.
- Ne partez pas seul.

Si vous êtes enfouis :

- Créez-vous une poche d'air devant le visage avec vos mains et vos bras repliés : elle sera une réserve d'air pour respirer en attendant d'être dégagé.
- Ne criez pas et ne bougez plus pour économiser de l'air. Vous pouvez toutefois émettre des sons brefs et aigus.
- Faites un maximum d'efforts pour vous dégager au moment où vous sentez que l'avalanche va s'arrêter.

Les bons réflexes

Si vous êtes surpris dans une avalanche :

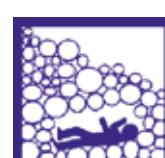
- Fuyez latéralement pour sortir du couloir d'avalanche.
- Débarrassez-vous de vos sacs, bâtons, skis, snowboard...
- Fermez la bouche pour éviter de remplir vos poumons de neige.
- Essayez de vous cramponner à tout obstacle pour éviter d'être emporté.
- Essayez de vous maintenir à la surface par des mouvements de natation.



Fuyez immédiatement



Essayez de nager



Formez une poche d'air

Si vous êtes témoin d'une avalanche, prévenez rapidement les secours et indiquez l'endroit où vous avez vu disparaître des personnes : leur survie dépend de la rapidité des secours.



Sondage après une avalanche - Secteur Mont-Joly.

